

BUREAU DIRECTEUR FEDERAL
30 AVRIL 2010 – 14h30/18h30
01 MAI 2010 – 8h15/11h30
NANCY

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA (en partie), Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER (en partie), Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Patrick SOIN.

Absent excusé

Bernard SAINT-JEAN



Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Directeur Fédéral (BDF). Des réunions ETU (Bureau Exécutif et Commission Développement) organisées ce même week-end à Nancy nécessitent la participation de Denis JAEGER et Bernard SAINT-JEAN. Dominique FRIZZA est délégué technique adjoint de l'ETU sur l'opération de Nancy et tous trois ne pourront donc pas, ou très peu, participer à ce BDF. Ils en sont excusés.

1 Finances

1.1 Créances

Les créances ne présentent pas de difficultés particulières et font l'objet d'un suivi régulier.

Jean-Michel BUNIET est interpellé par le fait que certaines ligues aient demandé à payer leur facture d'affiliation clubs et licences en deux fois, notamment lorsqu'elles emploient un ou plusieurs salariés. En effet, cela peut indiquer que ces ligues ne disposent pas nécessairement de réserves financières.

1.2 Suivi budgétaire

A ce jour, la saison sportive a très peu démarré. Il y a donc peu de choses à signaler.

1.3 Droits d'agrément

Suite à l'AG téléphonique, Denis JAEGER a retravaillé la question des droits d'agrément et précise que les contraintes imposées sont nombreuses et qu'il n'a à ce jour pas encore de solution à proposer. Philippe LESCURE demande à la Commission Nationale Financière, complétée d'un membre de la Commission Nationale de Développement et d'Animation Territoriale, et de Guillaume FRITSCH de présenter un projet avancé au CDF d'octobre, au séminaire des Présidents de Ligue de novembre et un projet aboutit au CDF de décembre.

2 Administration Générale

2.1 Point de situation du personnel fédéral

Suite au dernier BDF au cours duquel les augmentations du personnel avaient été actées, certains salariés ont contacté le Président LESCURE pour manifester leurs inquiétudes, voire leur démotivation, au regard du niveau des augmentations accordées comparativement à celui qui avait été envisagé directement avec le

Président quelques mois auparavant. Ces salariés ont été reçus par le Président qui a d'une part précisé que la forme du mail envoyé était inacceptable et d'autre part expliqué les raisons du niveau des augmentations.

Selon le Président, la F.F.TRI. souffre d'un déficit de gestion des ressources humaines, il ne devrait pas régler les cas de problème de personnel. Guillaume FRITSCH précise que la gestion des ressources humaines n'est pas facilitée de part le nombre d'élus régulièrement sollicités par les salariés lorsque les réponses apportées par la direction à leurs questions ou problèmes ne les satisfont pas.

Le Président demande que Guillaume FRITSCH soit l'interlocuteur unique des salariés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Cette décision sera communiquée aux salariés par le Président et le Secrétaire Général au cours d'une prochaine réunion au siège de la F.F.TRI..

Le Président demande que soient revues les fiches de poste de certains salariés et qu'un changement de statut puisse être étudié en cas de besoin.

Le Président évoque l'éventualité de l'intervention d'un cabinet d'audit pour analyser notre organisation et proposer une éventuelle restructuration visant à rendre nos services plus efficaces.

Pour ce qui concerne les augmentations validées lors du dernier BDF, le BDF ne souhaite pas les réexaminer ce jour mais précise que la question pourrait éventuellement être revue en fin d'année.

Le Président précise également que dorénavant les propositions des revalorisations salariales présentées au BDF seront de la responsabilité des directeurs de la F.F.TRI. et du Secrétaire Général.

Cédric GOSSE précise que ce dossier est un enjeu majeur pour le futur de notre fédération et qui nécessite la plus grande attention. Il y a derrière cette gestion une orientation à prendre, et le pire serait de réagir seulement de façon technique. Il est nécessaire d'envisager une réflexion globale pour mettre en adéquation les missions et les statuts des personnels au regard du projet de développement que nous souhaitons.

La question des heures supplémentaires est également abordée. En effet, nos salariés sont régulièrement absents, quelques fois sur de longues périodes, pour cause de récupération, et le fonctionnement des différents services s'en trouve affecté. Il est donc nécessaire de revoir le sujet des heures supplémentaires et de trouver un système afin de rémunérer ces heures, en totalité ou en partie. Le Président demande à Guillaume FRITSCH d'intégrer cet élément dans la réflexion sur les évolutions des cas en question.

2.2 Point licences

Le seuil des 30.000 licenciés a été dépassé avec 30.050 licenciés. Une opération de communication est prévue pour « fêter » le passage des 30.000 licenciés.

De date à date, la F.F.TRI. enregistre une progression du nombre de ses licenciés de 8,9%, soit 2450 licenciés de plus qu'au 29 avril 2009.

Le nombre de clubs progresse également, la F.F.TRI. compte 635 clubs affiliés contre 614 en fin d'année dernière.

2.3 Projet d'ordre du jour du CD du 29 mai

Le projet d'ordre du jour est à nouveau présenté. Quelques précisions sont apportées.

L'hébergement aura lieu à l'IBIS Gentilly et les réunions auront lieu au CNOSF.

2.4 Mise en concurrence « assurance »

Il est proposé la création d'un groupe de travail restreint chargé d'étudier les offres des différents assureurs candidats, de recevoir les meilleurs candidats pour une présentation de leur offre, de proposer un choix au BDF du 27 mai, puis au CDF du 29 mai.

Les membres du BDF adoptent cette proposition à l'unanimité.

Ce groupe de travail sera composé de Denis JAEGER, Emmanuel CHABANNES, Jean-Michel BUNIET, Gérald IACONO et Guillaume FRITSCH.

2.5 Proposition de suppression de la garantie Individuelle Accident associée aux animations

Dans le prolongement de la suppression de la garantie facultative Individuelle Accident associée au pass journée validée lors du BDF des 19 et 20 mars derniers, Jean-Michel BUNIET propose pour les mêmes raisons la suppression de la garantie Individuelle Accident associées aux animations pour les non licenciés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du BDF.

2.6 Point d'avancée du dossier « demande de licence par Internet V2 »

Lors du dernier BDF, Patrick SOIN avait fait part de son inquiétude quant au bon respect du calendrier souhaité par la F.F.TRI.. Quelques jours après ce BDF, la société ISIMEDIA avait revu son calendrier de réalisation des travaux pour répondre plus précisément à la demande de la F.F.TRI. et le devis a été validé. La F.F.TRI. et ISIMEDIA ont échangé plusieurs fois sur le contenu du dossier de spécifications, des corrections et précisions ont été régulièrement apportées. La plus grande partie de ce dossier a été validée par la F.F.TRI., seule la partie « gestion club, ligue, F.F.TRI. » doit encore faire l'objet d'une réunion du groupe de travail « Licence en ligne ». La période de tests va démarrer à la fin du mois de mai et durera tout le mois de juin.

Il est rappelé que la demande de licence pourra être effectuée de deux manières différentes :

- soit par Internet
- soit par papier, les clubs disposeront d'un formulaire qu'ils pourront dupliquer

Le Président LESCURE demande que des réunions d'information par téléphone à l'attention des Présidents de Ligues soient programmées. Ces réunions devront avoir lieu avant l'ouverture de la saison.

Par sécurité, ISIMEDIA propose que le dispositif de demande de licence soit ouvert progressivement aux ligues régionales sur la période de septembre, par exemple 5 ligues la première semaine de septembre puis 5 ligues supplémentaires par semaine.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du BDF. L'ordre d'accès sera déterminé ultérieurement.

2.7 Programmation de l'arrêt de la demande de licence par Internet V1

La location du serveur hébergeant le dispositif de demande de licence par Internet V1 sera résiliée très prochainement. Il ne sera plus possible de demander une licence par Internet pour la saison en cours au-delà du 31 juillet 2010.

Au-delà du 31 juillet, les demandes de licence pour la saison en cours resteront néanmoins possibles par l'intermédiaire des clubs, via les formulaires « papier ».

3 Communication / Marketing

3.1 Développement du site Internet

Frank GASQUET précise qu'il a déjà reçu plusieurs devis de site Internet et que le budget de construction des six sites demandés devrait avoisiner les 40 à 45.000 euros.

Il précise que la création d'un emploi sera obligatoire pour faire vivre le site et pour animer les réseaux sociaux, sans création d'emploi il sera inutile de changer de site Internet.

Afin de financer une partie de l'évolution du site Internet, et une partie du salaire de l'emploi associé, Frank GASQUET propose au BDF :

- De prévoir la possibilité de faire de la publicité sur le site Internet
- De réduire le nombre d'envois postaux du magazine TRIATHLETE MAGAZINE, au lieu d'adresser quatre fois par an le magazine à chaque foyer de licencié(s), ne réaliser que deux ou trois envois annuels

Les membres du BDF valident à l'unanimité les principes proposés par Frank GASQUET. Ces propositions seront soumises au vote du prochain CDF.

3.2 *Marathon expo*

La participation de la F.F.TRI. au Marathon Expo était une très bonne idée, mais elle est très coûteuse en termes de ressources humaines, tant pour la F.F.TRI. que pour la ligue Ile de France.

Le Président LESCURE propose de reconduire l'opération l'an prochain et d'améliorer le dispositif avec davantage de moyens humains. Frank GASQUET propose de faire appel à des hôtessees pour compléter le dispositif. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Frank GASQUET propose de tester cette configuration avec hôtessees sur l'épreuve de LA BAULE pour en évaluer la pertinence. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Cédric GOSSE souligne qu'il est important de se donner les moyens pour développer cette opération qui est très intéressante. L'animation proposée demande à être développée et préparée plus en amont.

3.3 *Partenariat ADIDAS / Point dotations 2010*

Jean-Michel BUNIET souhaite savoir s'il est possible de disposer d'un blazer fédéral, qui semble plus adapté qu'une veste sportswear pour assurer les représentations officielles.

A la majorité des membres du BDF, la proposition pour les membres du BDF de bénéficier d'un blazer fédéral est adoptée. Des devis seront demandés.

3.4 *Opération 30.000ème licenciés.*

Le ou la 30.000ème licencié(e) sera invité(e) au Triathlon de Paris. Une opération de communication sera organisée à cette occasion.

4 Vie sportive

4.1 *Ecole de Triathlon****

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, présente les préconisations du groupe de travail « évolution de la pratique jeune » piloté par David MANGEL pour ce qui concerne l'Ecole de Triathlon***, afin de positionner ses structures dans le Parcours de l'Excellence Sportive (PES).

Les propositions faites tiennent compte pour partie des exigences fixées sur les deux premiers niveaux (Ecole de Triathlon * et **) pour conserver une logique progressive et de continuité mais font apparaître un niveau d'exigence bien supérieur témoignant d'une philosophie différente, avec une orientation forte vers la pratique compétitive et la performance.

La réflexion est organisée autour des points suivants :

- Le projet de club
- Le fonctionnement de la structure
- L'effectif « jeune »
- La vie sportive
- Et la qualification de l'équipe pédagogique

Les propositions formulées sont les suivantes, pour devenir Ecole de Triathlon*** :

1) Le projet de club

- le club devra obligatoirement définir un **projet sportif** précisant les différentes étapes de formation (« parcours du jeune triathlète ») et les indicateurs de réussite. Le projet sportif devra être validé par la Direction Technique Nationale. Il s'agit d'un document structurant, souvent exigé, notamment dans le cadre de demandes de subventions (CNDS, contrats d'objectifs...) et qui permet d'avoir une lecture fine de la démarche de formation sportive du club.

2) Le fonctionnement du club

- le club devra avoir un minimum de 10% de son effectif jeune engagé dans les formations (BF5, arbitrage, bénévoles)
- le club devra avoir accès à une piscine, une piste d'athlétisme, une salle de musculation et/ou un gymnase
- Le club devra être en capacité d'assurer à minima, l'encadrement hebdomadaire de 5 séances de natation et 5 séances réparties librement dans les autres activités (Vélo, course à pied, PPG...)

3) L'effectif jeune

- le club devra compter au moins 30 licenciés « jeunes » (mini poussin à junior). En effet, l'analyse statistique montre que les clubs qui sont en capacité de faire émerger un niveau de pratique élevé chez certains jeunes s'appuient sur un effectif conséquent. En 2010, sur les 107 clubs labellisés « Ecole de Triathlon ** », 54 disposent d'un effectif jeune supérieur à 30.
- le club devra identifier au moins 6 athlètes répondant à des critères de performance réalisés au cours de ces dernières années par la DTN. Il s'agit de constituer un véritable « groupe performance » au sein de chaque Ecole de Triathlon ***

4) La vie sportive

Le club devra répondre aux mêmes exigences que pour le label **, mais il devra en plus :

- Assurer un fonctionnement minimum de 46 semaines/an avec une interruption n'excédant pas deux semaines l'été
- Etre référencé pour accueillir des athlètes externes aux clubs (athlètes IATE par exemple)

5) La qualification de l'équipe pédagogique

- pour encadrer 30 à 40 jeunes : le club devra disposer d'un BF3 ou DEJEPS + un BF5 (niveau minimum requis)
- le club devra disposer d'un BF5 (niveau minimum requis) par tranche de 20 licenciés supplémentaires

Le Président LESCURE et Cédric GOSSE soulignent la qualité et la quantité de travail remis par le groupe de travail.

Les propositions présentées sont validées à l'unanimité par les membres du BDF et demande est faite au DTN de préciser les procédures de labellisation lors du prochain CDF.

4.2 Droits de formation

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, présente l'analyse du groupe de travail « évolution de la pratique jeune » piloté par David MANGEL pour ce qui concerne les droits de formation :

- Le filtre discriminant tenant compte à la fois de la qualité du club quitté (école de triathlon**) et du niveau sportif du jeune (place au championnat de France) reste en partie pertinent.
- La lecture du dispositif est difficile car les droits applicables sont multiples.

- Les droits de formation sont parfois insignifiants (70€) et pas toujours représentatifs de ce que peut coûter réellement une année de formation.
- La progressivité des droits de formation est illogique. Par exemple, les droits de formation exigibles pour un minime licencié dans un club depuis au moins 3 ans (entré au club en benjamin) sont largement inférieur (155€) à ceux d'un junior licencié depuis seulement 1 an (245€) pour un niveau de performance atteint similaire.
- La règle fédérale n'est pas totalement appliquée: l'analyse des « mouvements financiers » liés à ce dispositif montre que la totalité des droits sont reversés au club même dans le cas où l'athlète est issu d'un centre fédéral de formation.

Le but de l'évolution proposée des droits de formation est de valoriser des clubs qui s'engagent dans une logique de formation. S'engager dans un processus de formation a un coût et c'est également s'engager dans un processus à long terme, il est donc nécessaire d'encourager les clubs dans cette logique et de permettre un retour sur investissement en cas de mutation d'athlète.

Les propositions du groupe de travail sont les suivantes :

- Maintien d'un filtre discriminant mais suppression des coûts pour les jeunes dont le niveau sportif n'est pas identifié..
- Définition de « 2 niveaux sportifs » sur le même filtre de lecture que celui proposé pour l'identification du « groupe performance » du label *** (cohérence des différents dispositifs).
- Prise en compte du niveau de labellisation du club quitté (non labellisé, *, ** et ***).
- Dispositif applicable aux catégories benjamin (1ère catégorie à partir de laquelle on est en capacité d'évaluer un niveau de pratique via le Class Tri) à U23.
- Droits de formation exigibles (c'est à dire que le club peut choisir ne pas les réclamer) à partir de 2 années passées dans le club quitté. En cas de litige, c'est la Commission Nationale Sportive qui est amenée à statuer.
- Prise en compte de toutes les années passées dans le club quitté dans le calcul des droits à concurrence de 8 ans maximum.
- Logique visant à protéger et à valoriser les réelles structures formatrices = **réévaluation des montants des droits de formation.**
- Permettre aux clubs quittés un réinvestissement dans des actions de formation des jeunes.
- COMMUNICATION: Mise en valeur des clubs ayant assuré la formation sportive des athlètes des Equipes de France = Relation avec le service Communication de la F.F.TRI..

Les membres du BDF valident à l'unanimité les propositions présentées mais demandent que soit également prévue une dispense de paiement des droits de formation sur décision de la Commission Nationale Sportive en cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié.

4.3 Situation des clubs de D1 et D2 au regard de la labellisation

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, présente l'analyse du groupe de travail « évolution de la pratique jeune » piloté par David MANGEL pour ce qui concerne la situation des clubs de D1/D2 au regard de la labellisation Ecole de Triathlon * et **.

Actuellement, pour participer à la division 1, un club doit être labellisé école de triathlon** et pour participer à la division 2, un club doit à minima être labellisé école de triathlon*.

On constate qu'il existe deux types de clubs de D1 et de D2 :

- Ceux qui tentent d'assurer un double projet. On s'aperçoit très vite que dans la plupart des cas, ces clubs étaient déjà structurés autour du développement de la pratique jeune bien avant que la Réglementation Sportive n'impose l'obligation d'être labellisé Ecole de Triathlon * ou **.
- Ceux dont la motivation première voire exclusive est l'accession ou plus encore le maintien en D1 ou D2. Ces clubs ne sont pas organisés autour d'un réel projet de formation des jeunes et tentent avant

tout de répondre à une commande imposée par la RGF. De façon objective, à la question « Pourquoi êtes-vous Ecole de Triathlon ? » ces clubs répondent « parce que je suis obligé si je veux rester en D1 ».

Cette situation tend à dévaloriser nos labels fédéraux et à susciter le mécontentement des clubs qui se sont réellement engagés dans une démarche de formation. La mesure imposée par la RGF est dès lors inefficace et n'a pas les effets escomptés. Les clubs de D1 qui n'étaient pas engagés dans une réelle démarche de formation avant la mise en application de cette règle ne le sont pas plus aujourd'hui et se contentent de répondre à minima aux critères imposés. Par ailleurs, l'analyse fine de la situation de ces clubs montre une stagnation des effectifs jeunes, une implication faible dans la formation de ses cadres (BF5, BF4) ainsi que dans la vie sportive de la ligue et fédérale.

Il est donc proposé deux modes d'accès à la division 1 ou 2 :

1) Accès 1 : par l'obtention d'un label fédéral, ce qui correspond à la situation actuelle

2) Accès 2 : par l'acquittement d'une « taxe de formation »

Les objectifs de cette proposition d'évolution sont de revaloriser le dispositif de labellisation, de clarifier le système et de le rendre plus juste, de réorienter la « taxe de formation » vers les clubs labellisés et/ou des actions nationales liées à la formation des jeunes, ce qui permet donc à tous les clubs de contribuer directement ou indirectement à la formation des jeunes.

Les montants de la « Taxe de formation » ne doivent pas être trop élevés au risque de perdre l'efficacité souhaitée car certains clubs continueraient alors à solliciter le label (plutôt que de payer) sans réel projet de formation des jeunes, et à l'inverse des montants trop peu significatifs traduiraient une dévalorisation du label et du travail effectué dans les clubs inscrits dans une réelle démarche de formation.

Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité pour ce qui concerne les divisions 1 et 2 de Triathlon.

Pour ce qui concerne les divisions 1 et 2 de duathlon le BDF souhaite soumettre deux propositions au CDF :

- 1) les mêmes principes s'appliquent au duathlon, mais les montants de la « Taxe de formation » doivent être réduits de moitié
- 2) le duathlon n'entre plus dans les critères demandés au titre des écoles de triathlon.

4.4 Proposition d'intégration d'un nouveau membre au sein de la CNGE

Le Président LESCURE indique aux membres que le Président de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, Dominique SAGARY, a proposé la nomination de Gérard VITRY au sein de la CNGE.

Cette proposition a été acceptée par le Président LESCURE, l'intégration de Gérard VITRY au sein de la CNGE est donc confirmée.

4.5 Candidature du Capitaine SIMON

Le capitaine SIMON a proposé ses services à la F.F.TRI. suite à une suppression de poste au sein de l'armée. Malgré toute la qualité de son profil, il n'y a à ce jour pas de poste ouvert et la situation financière de la F.F.TRI. ne permet pas de répondre positivement à sa demande.

4.6 Bilan des compétitions internationales

Frank BIGNET évoque les résultats des championnats du Monde de Sydney. Ils sont en effet encourageants et positifs. Toutefois, c'est la capacité à renouveler ce type de performance qui permettra de performer aux Jeux Olympiques.

4.7 Espaces Triathlon

A ce jour, une voie quasi unique de « commercialisation » des « Espace Triathlon » s'opère au sein de la F.F.TRI. par l'action de promotion et de création qu'exercent les ligues régionales auprès de leurs collectivités locales.

Or, force est de constater que depuis 2007, période à laquelle la F.F.TRI. a finalisé ce concept d'équipement, les efforts de développement entrepris par quelques ligues régionales, conjugués à l'appui technique de la DTN, ne suffisent pas à atteindre les objectifs que s'est assignée la F.F.TRI. en matière d'implantation d'« Espace Triathlon ».

Il est proposé de mettre en place une démarche plus volontariste et proactive dans la prospection des sites d'implantation des « Espace Triathlon », et pour ce faire il est proposé d'externaliser la fonction de promotion et de commercialisation de cet équipement auprès des collectivités locales, c'est-à-dire permettre à des prestataires de services professionnels du type consultant ou assistant en maîtrise d'ouvrage des secteurs « tourisme » et « loisirs » de promouvoir la création d'« Espace Triathlon », moyennant un intéressement financier à la labellisation de chaque « Espace Triathlon ».

L'intéressement financier alloué au portage des dossiers par le prestataire ne s'appliquerait qu'au terme d'une labellisation conclue avec le maître d'ouvrage, son représentant et la F.F.TRI..

Les membres du BDF valident à l'unanimité le principe d'externalisation de la « commercialisation » des Espaces Triathlon. Cette proposition sera soumise au prochain CDF.

4.8 Développement durable

Lyonnaise des Eaux devait initialement accompagner la F.F.TRI. sur toutes les épreuves labellisées « développement durable », hors cela ne sera finalement pas le cas. La F.F.TRI. contactera d'autres entreprises en vue d'un partenariat portant sur le développement durable.

4.9 Projet de convention animation Iron Kid

Un protocole d'accord entre la F.F.TRI., SPORTYS et la SAS IRONTOUR a été signé en avril 2009. Il définit les modalités de collaboration entre les parties sur les événements des circuits IronTour et IronKids et prévoit un comité de pilotage qui comprend des représentants des parties. Il est entre autres indiqué, que l'Irontour déclare au cas par cas, chaque étape du circuit, au calendrier des L.R.TRI..

La mise en place du circuit 2010 a amené certaines observations des Ligues Régionales quant aux contacts locaux pour implantations, contacts qui n'auraient pas été effectués dans certaines régions.

Il a été entendu qu'au vue de l'importance du dispositif 2010 (plus de cent étapes), il était compliqué d'être en parfaite coordination, pour que les restaurants McDonald, les municipalités, les ligues régionales et les clubs concernés puissent être, en temps réel, informés de chaque avancée.

Le souhait que la F.F.TRI. enregistre de manière centralisée le programme et les étapes du circuit dans le cadre d'un droit de licence global et fasse l'interface avec chacune de ses ligues régionales avait été exprimé.

Pour 2011, l'objectif est de trouver un aménagement différent permettant de résoudre les problèmes dus à un déficit de communication. Il est proposé de mettre en place une convention qui prévoit une implication fédérale plus importante et que l'« atelier Triathlon » soit géré directement par la F.F.TRI. et ses ligues régionales.

Les animations Iron Kids peuvent potentiellement toucher 30 à 50.000 jeunes, il est proposé de s'associer à ce dispositif et de pouvoir en faire un nouvel outil de communication et de développement.

Cette proposition sera présentée au prochain CDF.

4.10 Sport Santé Bien être

Ce rendez-vous aura lieu le 25 septembre. Ce sujet sera évoqué lors du CD.

4.11 Triathlon de Paris 2010

Il y a à ce jour 1.066 inscrits.

Sur les plans organisationnel, technique et administratif, tout se passe bien pour l'instant, seule la prévision budgétaire est inquiétante du fait de l'insuffisance du nombre de partenaires. Lors de l'édition 2009, les partenaires de l'épreuve n'avaient pas été confirmés à cette époque de l'année, tout reste donc encore possible sur le plan financier. L'heure n'est pas encore à l'analyse du bilan financier, mais quel que soit le résultat, il ne faudra pas oublier que l'opération TRIATHLON DE PARIS est également une opération de communication. Il faudra également analyser l'impact en termes de notoriété et de retombées publicitaires.

La conférence de presse aura lieu la semaine prochaine en présence de la marraine de l'épreuve : Nathalie Simon.

4.12 Plan de développement

Jean-Michel BUNIET présente le suivi de réalisation du plan de développement. Ce document sera mis à jour régulièrement et un point d'étape sera effectué régulièrement en BDF.

Selon Philippe LESCURE, le document présenté identifie clairement les responsables et recentre les actions dans le calendrier. Il sera présenté lors du prochain CDF.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation. Les points n'ayant pu être traités seront abordés lors du BDF téléphoné du 27 mai prochain.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général